



PAYS DU
GÉVAUDAN
LOZÈRE

Adresse de correspondance :
PETR Pays du Gévaudan-Lozère
830 av de la Méridienne
ZA Ste Catherine - 48100 Marvejols
Courriel : contact@petr-gevaudan-lozere.fr
Site internet : www.pays-gevaudan-lozere.fr

Département de la Lozère
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL
DU PAYS DU GEVAUDAN-LOZERE
CONSEIL SYNDICAL

Délibération n° DE_2022_023

Objet : Création d'un poste de volontariat territorial en administration

Séance du mardi 28 juin 2022

Date de la convocation: 22/06/2022

Membres en exercice : 17

Présents : 13

Votants : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Présents : Alain ASTRUC, Eve BREZET, Jean-Noel BRUGERON, Gilbert GIRMA, Denis GRAS, Christine HUGON, Ludovic JAFFUEL, Jean-Paul POURQUIER, Maggy REMIZE, Joël ROUQUET, Jean-Claude SALEIL, Samuel SOULIER, Vincent SUDRE

Représentés :

Excusés : Bernard BASTIDE, Agnès BOUARD, Lionel BOUNIOL, Patricia BREMOND, Emmanuel CASTAN, Michèle CASTAN, Jean-Claude CAYREL, Séverine CORNUT, Jean-Paul ITIER, Raymonde JOUBERT, Martial MALIGES, Jérémy PIC, Thomas PIGNIDE, Pierre REY, Philippe ROCHOUX, David RODRIGUES, Francis SARTRE, Michel THEROND, Christine VALENTIN

Absents : Alain GUENNOU, Noël LAFOURCADE

Secrétaire de séance : Jean-Noel BRUGERON

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-huit juin à 14 heures 00, en application des articles L5741-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, L.5711-1, L5210-1 à L.5212-34, et L2121-7 de ce même code, s'est réuni le conseil syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Gévaudan-Lozère.

Vu la loi n°84-53 du 26 Janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale

Vu le décret n°2020-172 en date du 27 février 2020, relatif à la création du contrat de projet dans la fonction publique,

Vu le décret n°317 du 6 Mai 2021 portant création du dispositif de Volontariat Territorial en Administration,

Le Président expose :

Créé en 2021, le Volontariat territorial en administration s'adresse aux collectivités territoriales des territoires ruraux, qu'il s'agisse des établissements publics de coopération intercommunale ou des

PREFECTURE DE MENDE

Date de réception de l'AR: 04/07/2022

048-200078343-20220628-DE_2022_023-DE

communes. Les Pays et PETR pourront également embaucher des VTA, notamment s'ils participent à l'élaboration des contrats de relance et de transition écologique (CRTE).

Au sein de la collectivité locale (ou d'une structure éligible au VTA), les jeunes volontaires valoriseront leurs compétences pour aider les territoires ruraux à mobiliser des financements du plan de relance ou à construire leurs projets de développement du territoire. De manière générale, tout appui en ingénierie susceptible de bénéficier à des collectivités rurales est éligible.

Le ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales s'engage à verser une subvention forfaitaire de 15 000 euros à la structure accueillante. Cette aide sera versée à la collectivité dans un délai de 3 mois après la signature du contrat de recrutement.

Dans le cadre de la mise en œuvre des mesures relatives au plan de relance et notamment l'élaboration de son Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE), le PETR souhaite favoriser la promotion du territoire et l'accueil de porteurs de projets désireux de s'installer sur son territoire.

Après consultation des services de la Préfecture du Département de la Lozère, il est proposé de recourir au dispositif de Volontariat Territorial en Administration pour recruter un-e Chargé-e de mission « Communication et promotion du territoire » pour une durée de 12 mois, dans le cadre d'un contrat de projet sur la base de la grille indiciaire des Attachés territoriaux. Ce poste à temps complet (35h), placé sous l'autorité du Président du PETR, de l'élue référente du Pôle « Attractivité et développement local », de la Présidente du Conseil de développement territorial et l'autorité fonctionnelle de la directrice aura pour missions :

- La préparation de l'appel à projets « Accueil de nouvelles populations »
- L'élaboration et l'animation de la communication du PETR : site internet, réseaux sociaux, alimentation du site départemental Lozère nouvelle vie, presse spécialisée
- L'accompagnement des porteurs de projets souhaitant s'installer sur le territoire et leur mise en relation avec les communes et partenaires (réseau départemental Lozère Nouvelle Vie, chambres consulaires, agence de développement, Adefpat...)
- L'animation territoriale en direction des collectivités (démarche Comm'une nouvelle vie), EPCI et Offices de Tourisme
- L'organisation ponctuelle d'événements : ateliers de Pays, forums thématiques, participation aux événements Lozère Nouvelle Vie...

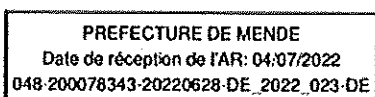
Conditions du poste :

- Grille indiciaire des Attachés Territoriaux (Contrat de projet)
- Formation : niveau Bac+4 à bac +5 en développement local
- Contrat à durée déterminée de 12 mois.
- Poste à temps complet – 35h - basé à Marvejols, Lozère

Accompagnement de la collectivité :

- Aide à la recherche d'un logement
- Participation à la mutuelle et prévoyance et CNAS
- Prise en charge des formations nécessaires à l'adaptation au poste

Il est précisé que l'offre d'emploi devra être publiée sur le site dédié au dispositif VTA créé par l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires. Aucun recrutement ne devra être effectué avant vérification auprès du délégué territorial de l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) (préfet de département) du nombre de VTA encore disponible sur cette première vague. Dans le cas contraire, le versement de l'aide ne pourra être garanti.



Compte tenu de l'exposé du Président et après avoir délibéré, le conseil syndical :

- Valide la création d'un poste de Chargé-e de mission « Communication et promotion du territoire » sur le dispositif de Volontariat Territorial en Administration selon les conditions définies ci-dessus
- Affecte en conséquence les crédits correspondants au budget 2022
- Autorise le Président du PETR à signer tout document se rapportant à cette convention et à son exécution

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 04/07/2022
et publié ou notifié
le 04/07/2022

Certifié conforme,

A Marvejols, le 28 juin 2022


Jean-Paul POURQUIER

Président du PETR du Pays du Gévaudan-Lozère